



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 11/05/2008 – 09:07:

PIERRE DE COSSETTE

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

PIERRE DE COSSETTE

Président de la HALDE, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. Aujourd'hui, vous nous parlez de discrimination dans l'emploi, en l'occurrence d'un résultat obtenu par la HALDE après une médiation.

LOUIS SCHWEITZER

C'est l'histoire de Madame SADAOUI qui a saisi la HALDE parce qu'elle s'estime victime d'une discrimination dans son évolution de carrière, discrimination liée à son origine. Madame SADAOUI est âgée de 55 ans, elle est employée depuis 34 ans. Depuis plusieurs années, elle est chef de groupe administratif et trouve que sa carrière n'évolue pas comme celle de ses collègues. Elle affirme par exemple n'avoir bénéficié d'aucune promotion à l'occasion des réorganisations qu'a connues l'entreprise durant ces 34 ans, contrairement à ses collègues. En l'absence d'avancement, la différence salariale avec ses collègues s'est creusée.

PIERRE DE COSSETTE

Et elle a entamé des démarches ?

LOUIS SCHWEITZER

Madame SADAOUI n'a pas entamé de procédure externe, elle a saisi les syndicats qui ont présenté en vain sa situation devant les instances compétentes de l'entreprise. A la suite d'une enquête interne, l'entreprise a en effet considéré que la situation était conforme à celle des autres salariés d'âge équivalent dans la même fonction administrative. Madame SADAOUI a contesté cette analyse en remettant en cause le panel de comparaison choisi, c'est-à-dire ceux avec lesquels on avait comparé sa situation. Et elle a sollicité l'intervention de la HALDE pour cela. A la suite de ça, la HALDE a proposé une médiation qui a été acceptée par l'employeur et par Madame SADAOUI. Et c'est un médiateur qualifié, membre de la Fédération Nationale des Centres de Médiation qui est intervenu. Il a fait plusieurs rencontres et en un peu moins de 3 mois, il a trouvé un accord entre les deux parties.

PIERRE DE COSSETTE

Et l'employeur a révisé son avis ?

LOUIS SCHWEITZER

L'entreprise s'est engagée à réévaluer le poste de Madame SADAOUI au cours du 1^{er} semestre de cette année. Un bilan de compétences lui a également été proposé pour faire le point de ses compétences, de ses aptitudes professionnelles, afin d'orienter au mieux la suite de sa carrière.

PIERRE DE COSSETTE

Donc cette personne a finalement obtenu gain de cause ?



LOUIS SCHWEITZER

Et ce n'est pas tout. L'entreprise s'est également engagée à verser une indemnité forfaitaire correspondant aux sommes perdues, faute d'avancement. Donc, la médiation a permis de réparer le préjudice subi par Madame SADAoui, de faire prendre en compte sa situation pour les années à venir et jusqu'à sa retraite. Elle a rétabli aussi, et c'est important, le dialogue avec l'employeur. Et enfin, elle a permis de faire prendre conscience à l'entreprise qu'elle commettait, sans doute sans s'en rendre vraiment compte, une discrimination.

PIERRE DE COSSETTE

Merci Louis SCHWEITZER. Et je vous rappelle les coordonnées pour joindre la HALDE : 11, rue Saint-Georges dans le 9^{ème} arrondissement à Paris et le numéro de téléphone, c'est le 08.1000.5000.
09:09:21FIN{